

Qu'il s'agisse d'un solarium trois saisons conçu pour prolonger votre plaisir de l'extérieur sans les inconvénients habituels du vent, de la pluie, des insectes et des rayons UV nocifs, ou d'un solarium quatre saisons doté de fenêtres à double vitrage et de murs isolés en mousse épaisse pour une utilisation toute l'année, votre solarium Sunspace vous offrira, à vous et à votre famille, un espace pour vous détendre et profiter de la vie pendant de nombreuses années.

Couverture de la garantie : Notre obligation en vertu de cette garantie se limite à la réparation ou au remplacement de toute pièce ou composante fabriquée par Sunspace qui est jugée défectueuse pendant les périodes de garantie applicables décrites ci-dessus.

Si la réparation ou le remplacement de la pièce défectueuse s'avère excessivement coûteux, le fabricant pourra rembourser le prix d'achat du produit concerné.

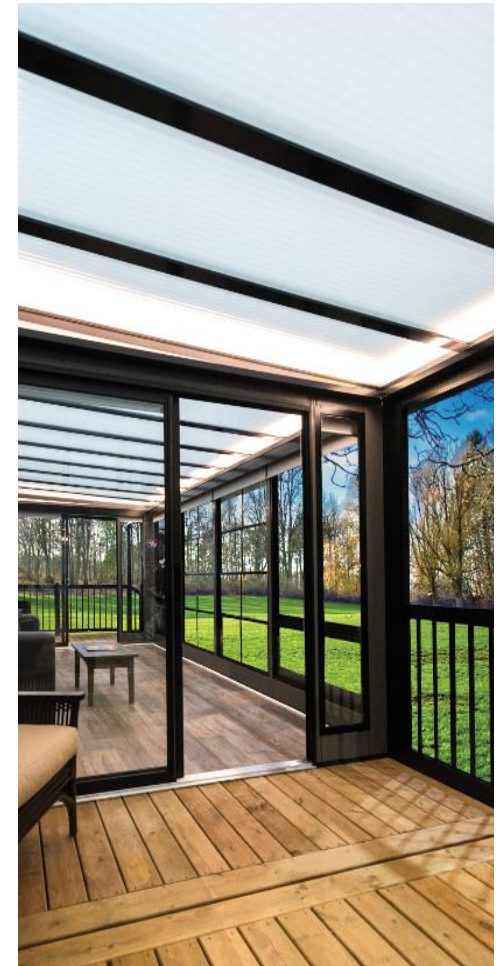
Cette garantie ne s'applique pas aux produits endommagés ou jugés défectueux à la suite d'une mauvaise manipulation, d'une utilisation inadéquate, d'un entretien inadéquat, ou en raison des conditions du site ou de travaux effectués par des tiers.

Limitation de la garantie : Sunspace n'est pas responsable des dommages indirects, punitifs, particuliers, accessoires ou consécutifs, ni des pertes que le consommateur pourrait subir ou encourir relativement à ce produit ou à son utilisation.

Procédure de réclamation : Si une réclamation au titre de la garantie s'avère nécessaire, veuillez envoyer la pièce défectueuse (si cela est possible) ou demander une inspection par l'entrepreneur ayant effectué l'installation.

Si la pièce est jugée défectueuse, une pièce de remplacement neuve vous sera fournie sans frais (transport payable à la réception).

Sunspace Modular Enclosures Inc.
300 Toronto Street
Newcastle, Ontario, CANADA
L1B 1C2
1-800-755-3365



Solarium

Garantie

Garantie à vie limitée

Sunspace Modular Enclosures Inc. (le fabricant) garantit à l'acheteur d'origine que les matériaux et la fabrication sont de qualité supérieure, conformément à cette garantie limitée non proratisée.

- **Finition – Garantie à vie limitée :** Tous les panneaux en polystyrène expansé sont garantis contre les cloques, l'écaillage, les fissures, le décollement ou la délamination dans des conditions normales d'utilisation résidentielle, aussi longtemps que vous êtes propriétaire de votre solarium.
- **Unités de verre isolant – Garantie de 15 ans :** Sunspace garantit ses unités de verre isolant pendant quinze (15) ans à compter de la date d'installation, dans des conditions normales d'utilisation résidentielle, contre les défaillances d'étanchéité entraînant la formation permanente de buée entre les vitres.
- **Bris de verre des fenêtres et portes – Garantie à vie limitée :** Sunspace garantit ses vitrages trempés utilisés dans les fenêtres et les portes contre le bris dans des conditions normales d'utilisation résidentielle, aussi longtemps que vous êtes propriétaire de votre solarium.
- **Composants en vinyle extrudé – Garantie à vie limitée :** Sunspace garantit ses composants en vinyle extrudé, dans des conditions normales d'utilisation résidentielle, contre le décollement, l'écaillage, la formation de cloques et la corrosion, aussi longtemps que vous êtes propriétaire de votre solarium.

Les composants en vinyle extrudé ne sont pas garantis contre la décoloration causée par la pollution atmosphérique, l'exposition à des produits chimiques nocifs ou le vieillissement normal dû aux intempéries.

- **Quincaillerie – Garantie à vie limitée :** Sunspace garantit les matériaux utilisés pour les pièces mobiles (roulettes de porte, loquets, etc.) ainsi que les autres éléments de quincaillerie dans des conditions normales d'utilisation résidentielle, aussi longtemps que vous êtes propriétaire de votre solarium.
- **Fenêtres en vinyle vitrées – Garantie de 10 ans :** Sunspace garantit les fenêtres en vinyle vitrées pendant dix (10) ans à compter de la date d'installation, dans des conditions normales d'utilisation résidentielle, contre la décoloration et les fissures, à condition que les instructions de nettoyage soient respectées (voir le paragraphe suivant).
- **Entretien de vos fenêtres en vinyle :** Veuillez noter que le vinyle n'est pas du verre. Un soin particulier doit être apporté lors du nettoyage de vos fenêtres en vinyle. N'utilisez aucun nettoyant agressif ni détergent. Il est impératif que les produits contenant de l'eau de Javel ou du vinaigre ne soient PAS utilisés. Pour obtenir les meilleurs résultats, les fenêtres doivent être refroidies avant le nettoyage. Assurez-vous que toute poussière, sable ou particule abrasive a été retirée du cadre avant le lavage.

Nous recommandons l'utilisation du nettoyant pour vinyle spécialement formulé pour les fenêtres Sunspace, disponible auprès de votre détaillant Sunspace.

- **Non couvert par la garantie Sunspace**
Toutes les conditions existantes du site.
La qualité d'exécution des travaux, l'installation et les matériaux d'installation fournis ou réalisés par des tiers.
Les matériaux qui ne sont pas fabriqués par Sunspace ne sont pas couverts par cette garantie Sunspace ni par toute garantie implicite associée.